

# 14 Une nouvelle

# dynamique pour les langues vivantes de l'école au lycée

## L'ESSENTIEL

⇒ Le 26 novembre 2017 en Sorbonne, dans un discours intitulé Initiative pour l'Europe, le président de la République a souhaité que tous les élèves maîtrisent deux langues vivantes à la fin du lycée.

⇒ Selon l'enquête Cedre de 2017, les compétences linguistiques des élèves français progressent mais restent encore en retrait par rapport à bien des pays européens<sup>1</sup>.

⇒ Dans leur rapport, Chantal Manès-Bonnisseau et Alex Taylor ont identifié des leviers de progrès qui ont abouti au plan langues vivantes qui se déploie de l'école au lycée. Plusieurs objectifs sont fixés : favoriser un apprentissage précoce et régulier, développer les enseignements en langues vivantes, accompagner les professeurs en formation initiale et continue, multiplier les écoles et les établissements à l'ouverture européenne et internationale, évaluer et certifier pour une meilleure reconnaissance des compétences.

## → PARLER PLUS TÔT ET PLUS SOUVENT

### Favoriser un apprentissage précoce et régulier

#### École maternelle

Une recommandation pédagogique sur la **sensibilisation des élèves de maternelle aux langues étrangères** a été publiée en mai 2019. Il s'agit de stimuler chez les jeunes enfants :

- un regard positif à l'égard de la diversité linguistique (curiosité, accueil de la diversité) ;
- la découverte d'éléments linguistiques (lexique et structure) et culturels adaptés aux élèves ;
- l'ouverture aux sonorités des langues : écoute, perception des sons et des intonations, reproduction de sonorités ;
- l'émergence d'une conscience des langues : observer les langues, percevoir leurs régularités, leurs ressemblances et leurs différences.

#### École élémentaire

À l'école primaire, **des séances de 20 minutes sont à privilégier pour assurer une exposition quotidienne**. Un guide à destination des professeurs des écoles a été réalisé pour accompagner cette démarche<sup>1</sup>.

Pour les deux prochaines rentrées, la présence de locuteurs natifs, notamment anglophones, augmentera de 10 %.

Un projet d'assistant vocal pour l'apprentissage

<sup>1</sup> [https://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/44/4/NI-EN-20-2017-cedre-competence-anglais-fin-college\\_818444.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/44/4/NI-EN-20-2017-cedre-competence-anglais-fin-college_818444.pdf)

<sup>1</sup> [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Multi\\_cycles\\_/74/0/Guide-LV\\_1151740.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Multi_cycles_/74/0/Guide-LV_1151740.pdf)

de l'anglais à l'oral à destination des élèves du premier degré sera expérimenté dans une centaine d'écoles en 2020.

### Collège

**Au collège, 300 établissements, répartis sur tout le territoire, expérimentent l'année prochaine des séances de cours de 45 minutes au lieu d'une heure actuellement.** Ainsi, à titre d'exemple, les élèves de 5<sup>e</sup>, de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>, au lieu d'avoir trois cours de langue vivante A dans la semaine en auront quatre. Cela permet d'avoir un enseignement plus progressif et plus régulier.

La relance des classes bilingues permet à 62 % des collèges d'offrir l'enseignement de deux langues vivantes dès la 6<sup>e</sup>.

### Développer les enseignements en langues vivantes

L'enseignement en langues vivantes est renforcé grâce :

- au **développement des sections européennes** au collège (27 % des collèges) et au lycée ;
- à **l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales** offert dès la classe de 1<sup>re</sup> dans quatre langues vivantes étrangères (anglais, allemand, espagnol et italien) et dans sept langues régionales. Au lycée, avec les enseignements communs, un élève pourra ainsi faire 8 h 30 de langue en 1<sup>re</sup> et 10 h 30 en Tle et plus encore s'il prend une langue vivante C ;
- aux **sections internationales** qui proposent désormais d'étudier des enseignements scientifiques en langues étrangères.

Dans la voie technologique, l'enseignement technologique en langues vivantes (ETLV) est étendu à toutes les filières. Les professeurs interviennent conjointement pour favoriser l'apprentissage en langue et en enseignement technologique.

Dans la voie professionnelle, les professeurs de langues vivantes peuvent apporter leur contribution à la réalisation du chef d'œuvre.



### → UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

La reconnaissance des compétences en langue passe par l'entraînement et l'évaluation régulière des apprentissages. Pour mesurer les acquis des élèves, **un test numérique de positionnement en anglais sera expérimenté pour la classe de 3<sup>e</sup> en 2020.**

Dans le cadre du baccalauréat 2021, **une attestation en langue sera délivrée** en même temps que le diplôme à tous les bacheliers.

**Les certifications en langues sont étendues.** Celle d'anglais s'étend aux élèves de la classe terminale inscrits dans un parcours international (classe euro, section internationale, etc.).

### → RENFORCER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSEURS

**À partir de la session 2020, il sera possible à un candidat au concours de recrutement des professeurs des écoles de valoriser la maîtrise d'une langue vivante.** Cette option est ouverte dans quatre langues. Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue vivante est le niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Pour les professeurs du secondaire, la possibilité d'enseigner leur discipline dans une langue est étendue grâce à une certification complémentaire durant leur formation en Inspé. Cette certification sera ouverte aux professeurs des écoles.

**Afin de consolider les acquis linguistiques des professeurs, leur mobilité européenne est essentielle. C'est pourquoi, le budget d'Erasmus+ va être doublé.**

## → DÉVELOPPER LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS QUI OFFRENT UN ENSEIGNEMENT RENFORCÉ EN LANGUES VIVANTES

En 2020, une école primaire par département sera bilingue. Dans les départements où il en existe déjà une, une seconde école proposera ces cursus.

Grâce à la loi Pour une École de la confiance, des établissements publics locaux d'enseignement international (EPLEI) seront créés. Ils intègrent des classes du primaire au lycée. Le cadre juridique commun permet à cet établissement de se décliner sous deux formes, en fonction des spécificités des enseignements dispensés :

- des établissements préparant à l'option internationale du diplôme national du brevet et du baccalauréat ou à la délivrance simultanée du baccalauréat général et de la certification permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans un État étranger ;
- des établissements disposant des agréments accordés par le Conseil supérieur des écoles européennes et préparant au baccalauréat européen.

Ces établissements internationaux accueilleront des élèves préparant les diplômes nationaux du brevet et du baccalauréat afin d'être des acteurs d'attractivité de leur territoire et des leviers de promotion sociale.



## LOI POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE

**L'article 32 :** « Les établissements publics locaux d'enseignement international sont constitués de classes des premier et second degrés et dispensent tout au long de la scolarité des enseignements en langue française et en langue vivante étrangère. Ils préparent soit à l'option internationale du diplôme national du brevet et à l'option internationale du baccalauréat, soit au baccalauréat européen, délivré dans les conditions prévues par l'accord relatif à la modification de l'annexe au statut de l'école européenne et portant règlement du baccalauréat européen, signé à Luxembourg le 11 avril 1984. »

Le label Euroscol valorise, au niveau national, les écoles et les établissements inscrits dans des dynamiques d'ouverture européenne et internationale.

- 60 établissements ont été labellisés en juin 2019 ;
- 120 établissements le seront en 2020.



# Faire progresser tous les élèves en langues étrangères

À la suite du rapport d'Alex Taylor et Chantal Manes-Bonnisseau *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde* l'apprentissage des langues étrangères est renforcé tout au long de la scolarité.



## → DÈS L'ÉCOLE MATERNELLE

- ✓ Sensibilisation à une langue vivante étrangère

## → À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

- ✓ 20 minutes tous les jours de pratique de la 1<sup>re</sup> langue

## → AU COLLÈGE

- ✓ 2 langues vivantes obligatoires, dont l'anglais
- ✓ Pratique quotidienne des deux langues
- ✓ Possibilité de suivre une autre matière en langue étrangère
- ✓ En fin de 3<sup>e</sup>, **test de niveau en anglais gratuit**

## → AU LYCÉE

- ✓ 3<sup>e</sup> langue vivante possible
- ✓ Parcours renforcés ou en spécialité pour les deux autres langues vivantes
- ✓ **Attestation de niveau dans toutes les langues étudiées** transmise avec le diplôme du baccalauréat



## → FORMATION RENFORCÉE

- **Prise en compte des compétences en langue étrangère** dans le concours de recrutement de professeurs des écoles
- **Formations et ressources nouvelles**, adaptées aux besoins des enseignants
- **Possibilité d'enseigner sa discipline dans une autre langue que le français** en passant une certification spécifique



## → DES ÉTABLISSEMENTS DE RÉFÉRENCE DANS TOUTES LES ACADÉMIES

- **Organisation de séminaires européens** de formation
- **Développement de la mobilité** des élèves et des personnels
- **Diffusion d'une culture** de l'ouverture à l'international
- **En réseau** avec des établissements partenaires dans le monde